



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Compte-rendu

Le vingt mai deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de M. Bruno LE BESCAUT, Maire.

Conseillers présents :

Bruno LE BESCAUT, Maire.

MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Daniel COGUIC, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.

MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Rodolphe LE BRETON, Joël FERRON, Claudine LE CROM, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Carole BIZET, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Sylvie SOHIER-DUPRE, Anne PERRIER, Rozenn BOUGEARD, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Béatrice BOULANGER, Yannick BLANCHARD, Monique BONIN, conseillers municipaux.

Conseiller excusé :

Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT.

Secrétaire de séance :

Rozenn BOUGEARD

DECISIONS

DL2104001 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Par délibération DL2003006 du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt-neuf domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

○ DIA

DIA			DESIGNATION DES BIENS				
Numéro	Date de réception	Décision	Ref. cadastrale	Adresse	Superficie (en m ²)	Terrain	Zone PLUi
IA2021033	31/03/2021	Renonciation	AD442	5 RUE HENRI LE VEZOUET	1 302 m ²	Bâti	UB
IA2021034	31/03/2021	Renonciation	ZL256	97 RUE DE CORNOUAILLE	849 m ²	Bâti	UC
IA2021035	12/04/2021	Renonciation	WR68 WR70	31 LA CROIX CHANVRIL LES CHAMPS D'HAUT	7 665 m ²	Bâti Non bâti	UC A
IA2021036	01/04/2021	Renonciation	ZM214 ZM211	LES ECOBUES LES ECOBUES	1 000 m ²	Non bâti	UC UC
IA2021037	31/03/2021	Renonciation	ZK174	36 RUE DES GENETS	491 m ²	Bâti	UC
IA2021039	08/04/2021	Renonciation	ZS483	17 RUE THEODORE BOTREL	573 m ²	Bâti	UC
IA2021040	09/04/2021	Renonciation	ZL74	83 RUE DE CORNOUAILLE	1 084 m ²	Bâti	UC
IA2021041	12/04/2021	Renonciation	WR81	35 LA CROIX CHANVRIL	1 701 m ²	Bâti	UC
IA2021042	13/04/2021	Renonciation	AN131	57 RUE DE LA CHEZE	880 m ²	Bâti	UC
IA2021044	20/04/2021	Renonciation	AE439	47 RUE NOTRE DAME	485 m ²	Bâti	UA
IA2021045	20/04/2021	Renonciation	AE178 AE490 AE492	20 RUE DE MONCONTOUR	568 m ²	Bâti	UA
IA2021046	22/04/2021	Renonciation	ZL420	RUE JACQUES CARTIER	671 m ²	Bâti	UC
IA2021047	22/04/2021	Renonciation	AE168 AE442 AE463	12 RUE DE CADELAC RUE DE MONCONTOUR 8 RUE DE MONCONTOUR	248 m ²	Bâti	UA
IA2021048	22/04/2021	Renonciation	AD231 AD230	41 BD DE LA GARE 37 BD DE LA GARE	1 153 m ²	Bâti	UB
IA2021049	22/04/2021	Renonciation	AB19 AB256	38 BD HENRI CASTEL BD HENRI CASTEL	554 m ²	Bâti	UC
IA2021050	24/04/2021	Renonciation	ZK219	15 RUE SAINT CADO	930 m ²	Bâti	UC
IA2021051	29/04/2021	Renonciation	XI42	LA LANDE	7 080 m ²	Non bâti	N

○ Ventes du Lotissement « Le Domaine Du Mené »

Lot	Ref. cadastrale	Adresse	Superficie	Prix TTC (67€/m ²)	Acquéreurs	Notaire	Acte de Vente
07	AL142	10 Impasse Germaine Tillion	555 m ²	37 185,00 €	M. IDJEDD Peter Mme BIZIEN Chloé	Me Valérie HUITEL	10/04/2021

INTERCOMMUNALITE

DL2104002 - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE – COORDINATION ALSH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création d'une entente intercommunale entre le service ALSH CIAS sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) et la Commune de LOUDEAC a été votée en Conseil Municipal le 28 septembre 2017.

Il précise qu'il est nécessaire de la renouveler et indique que cette convention porte sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des ALSH afin de permettre une homogénéité de service pour les familles sur tout le territoire de LCBC.

Les membres de l'entente intercommunale s'accordent à :

- Définir un projet éducatif commun afin de partager des valeurs éducatives communes,
- Créer une dynamique commune à tous les ALSH du territoire de Loudéac Communauté,
- Tendre vers une harmonisation de la tarification modulée sur l'ensemble du territoire,
- Tendre vers une harmonisation des horaires d'ouverture et de fermeture des ALSH et des garderies ALSH – l'amplitude minimum d'ouverture est de 8h30 : 9h – 17h30.
- Mutualiser et/ou harmoniser les moyens matériels et humains de tous les ALSH
 - Matériels : organisation de groupements de commande
 - Humains : mise en place d'une dynamique de ressources humaines commune
- Mise en place d'un dispositif d'aide financière BAFA en direction des jeunes du territoire de Loudéac Communauté, âgés de 17 à 25 ans. Une répartition tripartite des charges de la formation BAFA s'effectue de la manière suivante, sur la base de 1 000 € :
 - 30 % part du gestionnaire
 - 30 % part du CIAS
 - 40 % part du jeune (le jeune doit s'engager à effectuer son stage pratique dans l'ALSH du gestionnaire cosignataire).

Les conditions et les modalités de ce dispositif d'aide financière BAFA sont définies dans un contrat d'engagement tripartite.

- Les travaux de réflexion et les applications par bassin de vie seront à privilégier afin de tenir compte des atypies de territoire.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Nadine OLLITRAULT, Mme Evelyne BOSCHER et Mme Rozenn BOUGEARD ont été désignées pour représenter la Commune de Loudéac lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020 (DL2003025) dans l'instance intercommunale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la création d'une entente intercommunale entre le service CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre et la Commune de LOUDEAC.

FINANCES

DL2104003 - PRESTATIONS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 (SDE 22)

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de procéder sur le budget ville au règlement des dépenses suivantes correspondant à des prestations en matière d'éclairage public et de réseaux publics de distribution d'énergie réalisées par le Syndicat Départemental d'Énergie 22 (SDE 22)

Il précise que ces dépenses qui seront inscrites au compte 2041582 "Subventions d'équipement aux organismes publics – Autres groupements de collectivités – Bâtiments et installations " concernent les travaux ci-dessous :

	N° Titre SDE 22	Euros
- Rénovation de commande	2020-2868	836,69
- Rénovation - Rue Jean-Jacques Rousseau	2021-0882	5 835,57
Soit un total de		6 672,26

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le règlement des dépenses ci-dessus.

CULTURE

DL2104004 - PLAN DE RELANCE DES BIBLIOTHEQUES. DELIBERATION JUSTIFIANT DU BUDGET D'ACQUISITIONS DES LIVRES IMPRIMES

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Cette subvention sera ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

Plusieurs sessions sont ouvertes sur l'année 2021.

Les dossiers pour le second comité, qui se tiendra en septembre, devront être déposés entre le 1er juin et le 31 août 2021.

Pour déposer une demande auprès du Centre National du Livre, seule une délibération de la collectivité est recevable pour justifier du budget d'acquisitions des livres imprimés.

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés : 25% pour la médiathèque de Loudéac.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du CNL et atteste que le budget annuel d'acquisitions des livres imprimés pour la médiathèque s'élève à 24 000 € en 2021.

DL2104005 - MARCHE DE MISE A DISPOSITION, POSE, EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES – AVENANT DE TRANSFERT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par acte d'engagement du 03/02/2017, la Société Abri Services Bretagne s'est vue notifier le marché susmentionné.

Suite au rachat de la société par la SAS JCDECAUX France, il est proposé que le nouveau titulaire soit subrogé dans l'intégralité des droits et obligations issus du contrat modifié par un avenant qui prendra effet le 01/05/2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le nouveau titulaire soit subrogé dans l'intégralité des droits et obligations issus du contrat modifié par un avenant qui prendra effet le 01/05/2021 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant de transfert.

URBANISME

DL2103006 - PERMIS MODIFICATIF

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant le permis modificatif du lotissement du Domaine du Mené (PA modificatif déposé par l'architecte Madame NICOLAS Sandrine).

Les modifications portent sur :

- La définition de l'annexe : construction non accolée à la construction principale
- La teinte des murets de clôture en harmonie avec la teinte des murets techniques
- L'autorisation de réaliser des toitures terrasses sur les annexes
- L'interdiction de construire une annexe le long de la rue du Mené (Lots 1 à 6) qui n'est pas clairement explicitée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant le permis modificatif du lotissement du Domaine du Mené.

PERSONNEL

DL2104007 - EMPLOIS SAISONNIERS 2021

➤ Service des Affaires Scolaires

Recrutement d'un candidat (8 semaines) du 21 juin au 13 Août 2021

Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial (IB 354 IM 332)

➤ Espaces verts

Recrutement de 3 candidat(e)s du 05/07 au 30/07 (IB 354 IM 332) dont 1 sur le site AQUAREV

Recrutement de 3 candidat(e)s du 02/08 au 27/08 (IB 354 IM 332) dont 1 sur le site AQUAREV

Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial

- Propreté urbaine
Recrutement de 1 candidat(e) du 05 au 30/07 (IB 354 IM 332)
Recrutement de 1 candidat(e) du 02 au 27/08 (IB 354 IM 332)
Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial
- Voirie
Recrutement de 1 candidat(e) du 05 au 30/07 (IB 354 IM 332)
Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial
- Etat-Civil
Recrutement de 1 candidat(e) du 05 juillet au 27 août 2021 (IB 354 – IM 332)
Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial
- Foyer Municipal
Recrutement de 1 candidat(e) du 15 juillet au 28 août 2021 (IB 354 IM 332)
Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial
- CAP SPORT
Recrutement de 2 candidat(e)s du 06/07 au 20/08 et 1 candidat(e) du 02 au 20/08 (7 semaines)
Rémunération sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives (IB 356 IM 334)
- ALSH qui se déroulera du 7 juillet au 27 août 2021 inclus
 - Animateurs référents premiers secours : Rémunération sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation (IB 355 IM 333)
 - Animateurs : Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation (IB 354 IM 332)
- MDJ / Camps Jeunes qui se déroulera du 7 juillet au 27 août 2021 inclus
 - Recrutement d'Animateurs référents premiers secours : Rémunération sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation (IB 355 IM 333)
- Affaires Foncières
Recrutement d'1 candidat(e) du 1^{er} juin au 31 août.
Rémunération sur la base du 11^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial

La collectivité appliquera une rémunération sur la base d'une durée de travail fixée à dix heures pour une durée de présence journalière de treize heures et à deux heures trente pour une durée de présence nocturne de onze heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le recrutement des saisonniers 2021 présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.